

**SOYEZ ACCOMPAGNÉ
POUR MIEUX VIVRE DANS
VOTRE LOGEMENT**

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



SOLIHA 1ER ACTEUR ASSOCIATIF NATIONAL DE L'HABITAT PRIVÉ A VOCATION SOCIALE

CE PROGRAMME ME CONCERNE-T-IL ?

- J'habite ou possède un logement qui nécessiterait d'importants travaux de rénovation
- Je souhaite faire des économies en réduisant ma consommation énergétique
- Je souhaite réaliser des travaux d'adaptation dans mon logement pour y vivre en toute sérénité

COMMENT SONT CALCULÉES LES AIDES ?

Le montant de la subvention varie en fonction

- De la nature des travaux
- Des ressources des occupants du logement
- De la localisation du logement
- Du loyer pratiqué (pour les propriétaires bailleurs)

***IL EST IMPÉRATIF D'ATTENDRE L'ACCORD DE
TOUS LES ORGANISMES FINANCEURS POUR
COMMENCER LES TRAVAUX.***

VOTRE PROJET ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 J'AI UN PROJET DE TRAVAUX

JE ME FAIS ACCOMPAGNER
PAR SOLIHA

2

3 JE RÉALISE UN DIAGNOSTIC

J'ESTIME LE COÛT DE MES
TRAVAUX

4

5 JE TROUVE DES FINANCEMENTS

JE COMMENCE MES TRAVAUX

6

7 JE REÇOIS MES SUBVENTIONS

Tout au long de votre projet, SOLIHA est là pour vous aider afin de **sécuriser votre projet** de rénovation, à travers

- des conseils et aide à la décision
- de la maîtrise d'œuvre
- de l'assistance administrative et financière

COMMENT FINANCER MON PROJET ?

Grâce aux subventions et primes des organismes tels que

- L'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Le Conseil départemental de l'Aisne
- Certaines communautés de communes
- La CAF
- Certaines caisses de retraite

CES SUBVENTIONS SONT ACCORDÉES SOUS CERTAINES CONDITIONS. LA PLUPART SONT CUMULABLES ENTRE ELLES.

PUIS-JE BÉNÉFICIER DES AIDES DE L'ANAH ?

Vous pouvez bénéficier des aides de l'Anah si vos ressources sont inférieures à un plafond fixé nationalement.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	16 229	20 805
2	23 734	30 427
3	28 545	36 591
4	33 346	42 748
5	38 168	48 930
Par personne supplémentaire	+4 813	+6 165

Plafonds de ressources pour les dossiers déposés en 2023.

Le Conseil départemental de l'Aisne poursuit le programme d'Intérêt Général (PIG) vous permettant de rénover votre logement et d'en améliorer le confort.

SOLIHA Aisne a pour mission de

- **Vous informer et vous apporter les conseils techniques répondant à vos besoins**
- **Rechercher les financements adaptés**
- **Assurer la constitution et le suivi technique, social et administratif de votre projet**

Cette prestation est entièrement financée par le Conseil Départemental de l'Aisne et l'Anah.



PLUS D'INFOS SUR LES AIDES DE L'ANAH



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

CONTACT SOLIHA AISNE



contact.aisne@soliha.fr



03 23 26 73 50



**32 rue Marcelin Berthelot
02000 LAON**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT